COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2018-2023

du Cégep de Baie-Comeau

Septembre 2020

Québec

Introduction

Le Plan stratégique du Cégep de Baie-Comeau couvre les années 2018 à 2023. Il a été adopté par le conseil d'administration le 30 octobre 2019, et il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 5 novembre 2019. Des documents supplémentaires ont été reçus le 12 juin 2020.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 23 septembre 2020. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Baie-Comeau couvre la période de 2018 à 2023, soit une durée de 5 ans. Il est à noter que le plan de réussite est intégré au plan stratégique dans la première orientation.

L'échéance du plan précédent a mené à l'élaboration du *Plan stratégique 2018-2023*. Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, précise la mission, la vision et les valeurs organisationnelles qui guident le Collège. On y retrouve également quatre enjeux qui se déclinent en deux ou trois axes. Pour chacun des axes, des objectifs accompagnés d'indicateurs et de cibles sont présentés.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il tient compte de la situation du Collège et est conforme à l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En plus de couvrir une période de plusieurs années, le plan comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission. Il est également disponible sur le site Internet de l'établissement.

La Commission constate toutefois que le Collège ne dispose pas, comme le prévoit l'article 16.2 de la Loi, de document vulgarisant le plan de réussite à l'intention de ses étudiants et des membres de son personnel. En conséquence,

> *la Commission recommande au Cégep de Baie-Comeau d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant son plan de réussite.*

En accord avec l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L’efficacité potentielle

L’analyse de la situation

Dans son *Plan stratégique 2018-2023*, incluant le plan de réussite, le Collège présente des enjeux accompagnés d’une brève description. Bien que ces descriptions permettent de cerner quelques éléments de contexte liés à la situation particulière du Collège, ils sont peu détaillés. En outre, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne fait pas état de l’analyse de la situation réalisée par le Collège en vue de dégager des constats permettant de cerner les principaux enjeux stratégiques, les caractéristiques des étudiants et les obstacles à la réussite. Par conséquent, la Commission ***suggère*** au Cégep de Baie-Comeau de présenter, dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, les principaux constats de son analyse de situation afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques et les orientations qui en découlent.

Les orientations

Comme présenté dans le plan du Collège, les quatre enjeux constituent les orientations du plan. Ces orientations sont toutes en lien avec la mission et la vision du Cégep de Baie-Comeau et elles portent sur la réussite, la persévérance et le milieu de vie ; l’attractivité ; la vitalité et le développement ; et, finalement, l’optimisation des ressources.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, compte 30 objectifs clairs regroupés sous différents axes associés à chacun des 4 enjeux. Les objectifs sont en lien avec les orientations du plan. Le Collège prévoit mesurer la progression vers l’atteinte de chaque objectif par des indicateurs. En effet, chaque objectif est minimalement accompagné d’un indicateur. De plus, des résultats attendus sont précisés pour chacun d’eux.

Le mécanisme de mise en œuvre

La Commission constate que le plan ne présente pas le mécanisme de mise en œuvre ni les principaux responsables. De plus, aucun calendrier n’indique les échéances de la mise en œuvre du plan. Ainsi, la Commission ***suggère*** au Collège d’ajouter, dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, le mécanisme qu’il prévoit employer pour atteindre ses objectifs et de déterminer les responsabilités respectives ainsi que l’échéancier de leur mise en œuvre.

Le mécanisme de suivi des résultats

La Commission constate également que le plan ne présente pas de mécanisme de suivi de l’atteinte des objectifs, qu’il ne précise pas les responsabilités du suivi des résultats et qu’il

n’inclut pas de mécanisme de révision annuelle permettant son actualisation. En conséquence, la Commission ***suggère*** au Collège d’ajouter, dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats et de préciser les responsabilités qui y sont associées.

Le plan de réussite

Le plan de réussite du Cégep de Baie-Comeau est intégré au *Plan stratégique 2018-2023* par la première orientation qui est *Réussite, persévérance et milieu de vie*. Le Collège a associé trois axes à cette orientation. Le premier consiste à favoriser la réussite, la persévérance et la diplomation. Le second à améliorer la maîtrise des divers langages, et le troisième, à assurer la qualité des programmes d’études. En tout, 11 objectifs sont associés à cette orientation.

Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique 2018-2023* du Cégep de Baie-Comeau, incluant le plan de réussite, est ***partiellement conforme*** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui recommande d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant son plan de réussite.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère de présenter, dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, les principaux constats de son analyse de situation afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques et les orientations qui en découlent. Elle lui suggère également d'ajouter, dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, le mécanisme qu'il prévoit employer pour atteindre ses objectifs et de déterminer les responsabilités respectives ainsi que l'échéancier de leur mise en œuvre. Finalement, elle lui suggère d'ajouter, dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats de et de préciser les responsabilités qui y sont associées.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Virginie Bérubé

COPIE CERTIFIÉE CONFORME